

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Création d'un local jeunes - Demande de subvention Caisse d'Allocations Familiales

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le quinze septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. FAUGE. FRANCONY. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON (Pouvoir P. ROULAND). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPERCHY (Pouvoir B. ALLARD). GENTIL (Pouvoir S. FRANCONY). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). TOUIHRAT (Pouvoir P. ZUCCHERO). VANBERLVIET (Pouvoir BOIS). WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que suite à l'analyse des besoins sociaux du territoire de la CCLA et dans l'objectif d'optimiser les services à la population et de répondre aux besoins des habitants, la communauté de commune a prévu d'engager une opération portant sur :

- La transplantation-extension du service multi-accueil situé sur la commune de Novalaise (passage de 12 à 18 places sur le site de) géré par le CIAS,
- La création d'un local jeunes qui sera géré par le centre socio-culturel de la CCLA,
- Le réaménagement / restructuration du bâtiment actuel accueillant les services du centre socio-culturel de la CCLA,
- L'aménagement de bureaux complémentaires permettant de regrouper différents services : direction du CIAS, relais petite enfance, référente familles, bureau de consultation (Assistante sociale, médecin...);

Précise qu'en termes de travaux, l'opération s'articulerait autour :

- du réaménagement et de l'extension en rez-de-chaussée, d'un ancien bâtiment existant pour créer le nouveau multi-accueil et un "Local jeunes",
- de la restructuration intérieure du bâtiment accueillant le centre socio-culturel de la CCLA et de la reprise des espaces libérés par la transplantation du multi-accueil,
- de la réalisation des aménagements extérieurs nécessaires (parkings, jardin sécurisé pour le multi-accueil...),

Explique que cette opération permet, d'une part, de développer les services à vocation sociale conformément aux besoins du territoire notamment en matière d'accueil petite enfance et, d'autre part, d'optimiser / conforter leur fonctionnement tout en créant une unité de lieu (pôle social) qui favorisera les mutualisations, les synergies et qui facilitera l'accessibilité pour les habitants ;

Explique qu'au sein de cette opération globale, la création d'un local jeunes géré par le centre socio-culturel de la CCLA est estimée à 164 843€ HT ;

Propose au conseil communautaire de solliciter pour ce projet l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales, sur la base de 164 843€ HT de dépenses.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet de création d'un local jeunes géré par le centre socio-culturel de la CCLA estimé à 164 843€ HT ;

DECIDE de solliciter l'aide de la CAF pour ce projet sur la base d'une assiette de dépenses de 164 843 € HT ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

